

CARNET de PÂTURAGE

(Remplir un carnet de pâturage par troupeau ou par lot)
Conserver l'original de ce document

N° du dossier : _____

N° de troupeau : _____

N° de lot _____

NOM du SIGNATAIRE du contrat de protection du troupeau (1) _____

Lot d'animaux Description <small>(stade physiologiques ou numéro)</small>	Période de pâturage <small>(2)</small>		Nombre de jours	Nombre de jours en cœur de parc national ou RNN	Commune <small>Compléter par le numéro de cercle (3)</small>	Unité pastorale ou lieu-dit <small>(4)</small>	Effectif des animaux <small>(5)</small>		Moyens de protection mis en œuvre (11)					
	Date de début	Date de fin					de + 1 an	de - 1 an	Action réalisée: Gard ou Sur (6)	Nom et Prénom de la ou des personnes assurant le gardiennage (7)	Type (8) : B - AB - EB -P	Nombre de chiens présents	Parc journée (9) : PP -PM	Regroupement nocturne (10) PR P - PR M - RB

Déclaration du contractant de l'aide à la protection :

Je déclare que les informations portées sur ce carnet de pâturage reflètent de façon exacte les mouvements du troupeau pendant la période couverte.

Nom- Prénom :

Signature :

Date :

Mode d'emploi du carnet de pâturage

Remplir un carnet de pâturage par troupeau ou par lot selon votre situation

- (1) Indiquez le nom de la personne physique ou morale ayant signé la demande de protection du troupeau.
- (2) Indiquez les dates de début et de fin de chaque période puis le nombre de jours correspondants dans la troisième colonne.
Remplissez **une ligne pour chaque lieu-dit** de pâturage du troupeau, au fur et à mesure du déroulement du parcours pastoral.
Remplissez **une ligne** pour le nombre de **jours pâturés en zone de cœur de parc national ou réserve naturelle nationale (RNN)**
- (3) Indiquez la commune où se trouve votre troupeau pendant cette période et pour information **précisez par** :
- « **C0** » si la commune est en **cercle 0**.
 - « **C1** » si la commune est en **cercle 1**.
 - « **C2** » si la commune est en **cercle 2**.
 - « **C3** » si la commune est en **cercle 3**.
- (4) Indiquez l'unité pastorale ou le lieu-dit où votre troupeau pâture pendant cette période.
- (5) Indiquez le nombre d'animaux de plus d'un an et le nombre d'animaux de moins d'un an.
- (6) Indiquez **Gard** pour gardiennage ou **Sur** pour surveillance.
SO : Sans objet, ce moyen de protection n'est pas mis en œuvre.
- (7) Indiquez les noms - prénoms des personnes en charge du gardiennage du troupeau.
- (8) Indiquez si la personne en charge du troupeau est : berger (**B**), aide berger (**AB**) ou éleveur berger (**EB**), ou prestataire (**P**)
SO : Sans objet, ce moyen de protection n'est pas mis en œuvre.
- (9) Protection en journée. Indiquez par :
- PP** : usage d'un parc de pâturage électrifié, en place de façon **permanente** sur la période.
 - PM** : parc de pâturage **mobile** électrifié.
- SO** : Sans objet, ce moyen de protection n'est pas mis en œuvre.
- (10) Protection la nuit. Indiquez par :
- PR F** : usage d'un parc de regroupement **fixe**, électrifié, utilisé pour le regroupement nocturne quotidien.
 - PR M** : usage d'un parc de regroupement **mobile**, électrifié, utilisé pour le regroupement nocturne quotidien.
 - RB** : regroupement quotidien du troupeau en **bergerie**.
- SO** : Sans objet, ce moyen de protection n'est pas mis en œuvre.
Remarque : Le regroupement nocturne doit toujours être associé à un autre moyen de protection.
- (11) Indiquez **NP** dans les cases moyens de protection si le troupeau n'est pas protégé.